

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

ARRÊTE

VILLE DE ROYAN



**SECRETARIAT
GÉNÉRAL**

**Levant l'interdiction d'accès aux parcs et jardins
sur la commune de ROYAN**

HT/EL
ASG n° 23.2500

Le Maire de la Ville de Royan ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'alerte Météorologique émise par Météo France plaçant le département de Charente-Maritime en vigilance **ORANGE VENT VIOLENT** le samedi 4 novembre 2023 à partir de 18h00 jusqu'au lendemain matin dimanche 5 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté ASG n° 23.2476 ordonnant l'interdiction d'accès des parcs et jardins sur la commune de Royan (Mairie, Parc, Square KENNEDY, Guillaume GILLET) le Samedi 4 novembre 2023 à partir de 18H00 jusqu'au dimanche 5 novembre 2023 ;

Vu l'alerte météorologique émise par Météo France plaçant le département de Charente-Maritime en **VIGILANCE JAUNE VENT ORAGE INONDATION** le dimanche 5 novembre 2023 ;

Vu l'abondance des pluies enregistrées depuis plusieurs jours ayant déstabilisé les sols et fragilisant la tenue des arbres au vent ;

Vu l'arrêté ASG n° 23.2477 ordonnant interdiction d'accès des parcs et jardins sur la commune de Royan à compter du dimanche 5 novembre 2023 à 10h00 ;

Considérant que les travaux d'élagage et de sciage des arbres présentant une menace ont été réalisés pour sécuriser l'accès aux parcs et jardins ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès aux parcs et jardins de la commune (Mairie, Square KENNEDY, Guillaume GILLET) est autorisé à compter du jeudi 9 novembre 2023 à 14h00.

ARTICLE 2 : L'accès au Jardin du Parc, situé quartier du Parc à Royan, est autorisé à partir du samedi 11 novembre 2023 à zéro heure.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et aux abords des parcs et jardins.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la Ville de Royan, et plus généralement Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 09 novembre 2023



Fait à Royan, le 9 Novembre 2023

Le Maire,

Patrick MARENCO